

DEPARTEMENT DU VAR  
Arrondissement  
de Draguignan  
Séance du :

04/04/2024

Date de la convocation :  
12 avril 2024

Loi du 5 Avril 1884

MAIRIE DE COMPS SUR ARTUBY

Envoyé en préfecture le 16/04/2024  
Reçu en préfecture le 16/04/2024  
Publié le 16/04/2024  
ID : 083-218300440-20240412-2024\_10-DE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2024_10	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	8

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 avril à 14h30,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents :** MM. BAIN Chantal – BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves - GAYMARD Marie-José  
et LUCAS Aurore.

**Absents excusés :** Mme LAUGIER Lucette a donné procuration à Mme BAIN Chantal  
M. TROIN François a donné procuration à M. CAMOIN Yves  
Mme GRANDAZZI Sandrine

**Secrétaire de séance :** LUCAS Aurore

**OBJET : Budget Primitif de l'année 2024**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,
- Vu le compte administratif pour l'exercice 2023 approuvé par délibération du Conseil Municipal de ce jour,
- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982),

Monsieur le Maire expose le contenu du budget et résume les orientations générales du budget.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **Adopte** le budget primitif de l'exercice 2024 arrête comme suit :

	DÉPENSES en Euros	RECETTES en Euros
Section Fonctionnement		
Résultat reporté	0,00	673 432,85
Crédits reportés	0,00	0,00
Crédits nouveaux	1 035 000,00	361 567,15
Total de la section	1 035 000,00	1 035 000,00
Section Investissement		
Résultat reporté	0,00	547 595,77
Crédits reportés	1 590 064,11	717 062,96
Crédits nouveaux	176 935,89	502 341,27
Total de la section	1 767 000,00	1 767 000,00
TOTAL GÉNÉRAL	2 802 000,00	2 802 000,00

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le: 16 AVR. 2024  
et publication le: 16 AVR. 2024  
Le Maire  
A. BARALE

Le Maire  
A. BARALE